Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260707-DCM2026_053-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Carreuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi sept juillet deux mille vingt-six, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 29 juin 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Le Maire, François NEVEU, Ségolène CLAVERIE, Adjoints, René DAULY, Didier QUINTIN, conseillers délégués Anne-Cécile BODENES, Christophe BOITARD, Martine CARIMALO, Eugénie COLLET, Aurélie MASSON, Solenn MEURO, Élodie MICHEL, Miguel REBOURS, Christelle VARGIU.

Absents excusés : Rémi BLANCHARD (pouvoir à René DAULY), Régis LANCIEN (pouvoir à Didier QUINTIN), Damien POSSEME (pouvoir à Laurence MAHÉ), Jérôme CHEVRIER (pouvoir à Ségolène CLAVERIE), Vanessa MORIN (pouvoir à François NEVEU)

Secrétaire de séance : Aurélie MASSON

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19
Absents : 5

DCM2026/053 : DEVIS AMÉNAGEMENT FONDS DE LA VALLÉE

Madame Le Maire explique que les arbres du fonds de la vallée sont malades pour certains et dangereux pour d'autres. Il est devenu nécessaire de les abattre afin d'écarter tout risque de chute sur la chaussée.

La commune a pris l'attache des techniciens (dont Monsieur David ETIENNE) du bassin versant pour la gestion et surveillance des travaux et la présentation du projet.

On ne peut intervenir qu'en période d'étiage, donc l'été où il y a le moins de débit dans le cours d'eau. Il y aura également un travail de stockage.

Dans un second temps, une réflexion va devoir être menée sur l'aménagement, en respectant la zone humide en y effectuant des plantations.
Sur le côté, il y aura également une réflexion à avoir sur un chemin piétonnier.

Plusieurs sociétés avaient été sollicitées par le service Bassin versant, mais une seule entreprise a pu répondre favorablement.

Un devis est présenté au Conseil

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260707-DCM2026_053-DE

Entreprise	Proposition	Montant HT	TVA	Montant TTC
Société Forestière Auffray	Coupe de Peupliers et Douglas, Démontage d'arbres et évacuation	21 570,00 €	4 314,00 €	**25 884,00 €**

Madame le Maire précise que le montant de cette opération est prévu au budget :

- Opération 182 – Zone Étang
  - Chapitre 21 : Immobilisations corporelles
  - Article 2128 : autres agencements et aménagements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'accepter le devis de la société forestière Auffray pour l'abattage, la découpe et l'évacuation des arbres du fonds de la vallée pour un montant de 21 570,00 € HT soit 25 884,00 € TTC**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer le devis correspondant.**

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurence MAHÉ

Le secrétaire de séance :
Aurélie MASSON